

Veille internationale sur la culture et le commerce numérique

L'AGENDA COMMERCIAL DE L'ADMINISTRATION TRUMP CONTRE LES POLITIQUES CULTURELLES

Par Dr. Antonios Vlassis (Center for International Relations Studies-CEFIR, Université de Liège)

Rapport d'analyse, mai 2025

Le rapport de mai s'ouvre sur l'administration Trump, qui a annoncé un tarif douanier de 100% sur les « films étrangers », les qualifiant de menace pour la sécurité nationale. En réaction, plus de 100 organisations internationales du secteur audiovisuel ont appelé les gouvernements à protéger les politiques culturelles et à soutenir la production indépendante. Elles ont souligné les risques pesant sur des réglementations telles que la directive Services Médias Audiovisuels (AVMSD) de l'Union européenne (UE) et ont demandé une réaffirmation de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles. Le rapport fait état également d'une coalition de titulaires de droits européens ayant critiqué la troisième version du Code de bonnes pratiques sur l'intelligence artificielle (IA) de l'UE, estimant qu'elle affaiblit les garanties en matière de droit d'auteur, et réclamant une transparence obligatoire sur les données d'entraînement liées à l'IA. Par ailleurs, aux États-Unis, un tribunal a statué que les œuvres générées par l'IA sans intervention humaine ne peuvent être protégées par le droit d'auteur, tandis que l'administration Trump a démis de ses fonctions la responsable du Copyright Office, qui s'était opposée à la protection juridique des contenus créés par l'IA. Enfin, le rapport s'intéresse à de récents développements concernant les plateformes numériques, notamment Netflix, Prime Video, Deezer et YouTube.

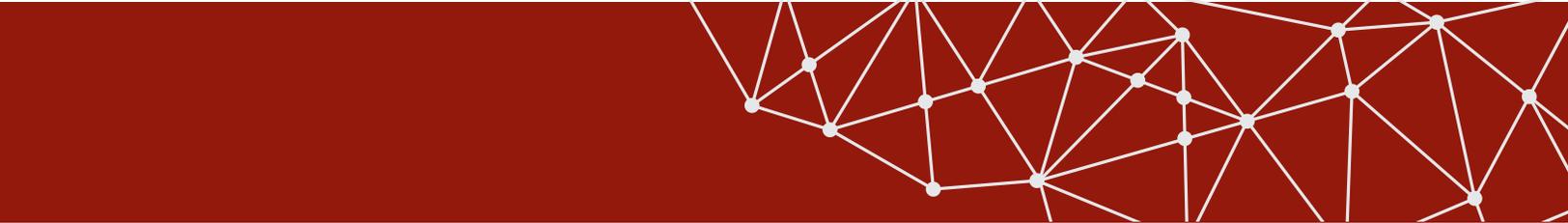


Réglementations, commerce numérique et culture

Déclaration mondiale pour la liberté artistique, la diversité des expressions culturelles et la souveraineté culturelle

Début mai, « dans un effort pour rapatrier les productions cinématographiques aux États-Unis », le président américain Donald Trump a annoncé l'imposition d'un tarif douanier de 100% sur les films produits hors des États-Unis, affirmant que l'industrie cinématographique américaine subissait une « mort très rapide » en raison des incitations offertes par d'autres pays pour attirer des cinéastes. Le président Trump a qualifié cette situation « d'effort concerté d'autres nations », la désignant comme une menace à la sécurité nationale. Sur sa plateforme Truth Social, il a ajouté que « l'afflux de films étrangers constituait non seulement un problème économique, mais également une forme de message et de propagande »é Selon Politico, « Los Angeles a vu le nombre de jours de tournage de longs métrages chuter – passant de 3 901 en 2017 à 2 403 en 2024, soit une baisse de 38%, illustrant le recul de son rôle sur la scène internationale ». Toutefois, comme l'a mentionné Screen Daily, « il n'était pas clair quand et sous quelle forme les tarifs douaniers sur les films entreraient en vigueur, ni s'ils incluraient les services de postproduction. Jusqu'à présent, les propositions tarifaires de Trump ne concernaient pas les services ». Selon Le Monde, « les États-Unis risquent de faire face à des mesures de rétorsion commerciale de la part d'autres pays, qui pourraient imposer à leur tour des droits de douane sur les films américains. Ce serait une catastrophe pour Washington, car le cinéma est l'une des industries les plus tournées vers l'exportation aux États-Unis. La Chine a d'ailleurs annoncé début avril son intention de réduire davantage le nombre de films américains diffusés sur son territoire ».

Une semaine après l'annonce du président Donald Trump concernant l'imposition de tarifs douaniers sur les films « étrangers », plus de 100 organisations du cinéma et de la télévision ont lancé un appel collectif aux gouvernements, les exhortant à maintenir et à protéger les systèmes qui soutiennent le secteur du cinéma indépendant. À la veille du Festival de Cannes, ces organisations internationales ont appelé les institutions et gouvernements de l'UE à défendre l'intégrité de l'écosystème cinématographique face aux projets de tarifs douaniers proposés par le président Trump sur les importations de films. La lettre débute en « soulignant le rôle crucial du financement public, de la politique culturelle et de la régulation dans le développement de la production indépendante ».



La lettre identifie les mesures suivantes comme étant particulièrement menacées : l'AVMSD de l'UE, les obligations de contenu local proposées en Australie, les quotas d'écrans en Asie, et les exigences imposant aux plateformes de diffusion en continu de contribuer à la production locale au Canada. Les signataires s'opposent fermement à toute initiative politique, juridique ou économique visant à affaiblir les cadres nationaux ou internationaux conçus pour préserver la liberté artistique et la diversité des expressions culturelles dans le secteur de l'audiovisuel. Ils soulignent notamment le droit des autorités publiques de développer et maintenir leurs propres politiques culturelles et systèmes de régulation, essentiels pour contrôler, posséder et monétiser la propriété intellectuelle.

En outre, les signataires appellent les gouvernements à réaffirmer leur engagement envers la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. « Nous exhortons tous les gouvernements à tenir bon et à protéger les systèmes qui soutiennent la création cinématographique et audiovisuelle indépendante, afin que la culture, la créativité et l'accès démocratique à une diversité de récits continuent de prospérer. » Parmi les signataires figurent le European Producers Club, Animation in Europe, l'Independent Directors Association d'Afrique du Sud, la Australian Directors' Guild et la Canadian Media Producers Association (CMPA) et l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM). Enfin, il convient de noter que, selon Euractiv en mars dernier, un groupe de 50 députés européens mené par l'élue socialiste Emma Rafowicz a adressé une lettre à la Commission européenne, lui enjoignant de défendre la législation audiovisuelle. « La lettre est restée sans réponse à ce jour ».

Mise en garde des titulaires de droits concernant le projet de Code de conduite européen sur l'IA

Une coalition d'auteurs, de producteurs, d'interprètes et d'autres titulaires de droits européens a publié une déclaration commune concernant la troisième version du Code de conduite de l'UE sur l'IA à usage général. Cette prise de position intervient alors que l'UE poursuit l'élaboration de ses lignes directrices dans le cadre de la Loi sur l'IA (AI Act). La coalition, qui rassemble des organisations professionnelles influentes telles que le European Producers Club, l'European Composer & Songwriter Alliance, ainsi que l'International Federation of the Phonographic Industry (IFPI), a vivement critiqué le troisième projet, le qualifiant de « totalement inacceptable ». Selon elle, ce projet « compromet les objectifs de la loi sur l'IA, enfreint le droit de l'UE et va à l'encontre de la volonté du législateur européen », comme le soulignent leur déclaration publiée le 28 mars.

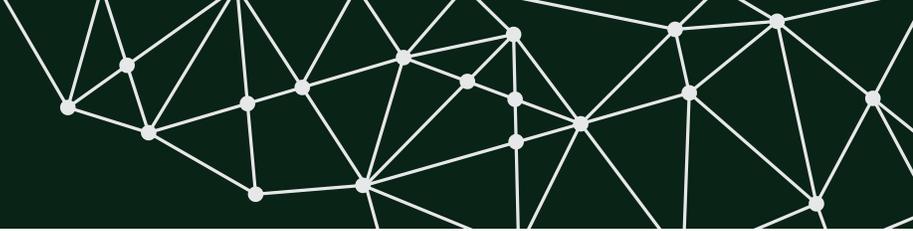


Dans la version précédente du code, les fournisseurs de modèles d'IA à usage général – tels qu'[OpenAI](#), Google, Anthropic, Meta, Cohere et Mistral – étaient tenus de mettre en œuvre une politique en matière de droit d'auteur conforme à la législation européenne. Or, dans le troisième projet, cette obligation a été supprimée : les signataires sont désormais simplement « encouragés » à publier une telle politique, sans obligation formelle. La coalition s'inquiète de cette évolution, estimant qu'elle affaiblit les exigences de conformité prévues par la loi sur l'IA. Elle insiste sur le fait que ce projet ne devrait pas être adopté sans modifications substantielles. Selon la coalition, « l'un des principes fondamentaux de la législation européenne sur l'IA est que les entreprises du secteur opérant en Europe doivent respecter le droit d'auteur européen et faire preuve de transparence quant aux contenus utilisés pour entraîner leurs modèles. Cette transparence est essentielle pour vérifier le respect des règles de propriété intellectuelle, et le projet actuel ne répond pas à ces exigences ».

États-Unis : Droit d'auteur et œuvres générées par l'IA

Le tribunal fédéral du District de Columbia a statué à l'unanimité que « les œuvres générées par l'intelligence artificielle sans intervention humaine ne peuvent bénéficier d'une protection par le droit d'auteur aux États-Unis ». La juge de circuit [Patricia Millet](#) a rappelé que « le [Copyright Act de 1976](#) exige que toute œuvre éligible soit, à l'origine, créé par un être humain ». Elle a ajouté que « la photographie, les enregistrements sonores, les vidéos et les programmes informatiques sont autant de technologies autrefois nouvelles auxquelles s'applique désormais le droit d'auteur », tout en soulignant que c'est au Congrès, et non aux tribunaux, qu'il revient d'adapter la législation en la matière.

À la mi-mai, l'administration Trump a licencié la plus haute responsable du droit d'auteur aux États-Unis, Shira Perlmutter. Selon [Reuters](#), le Copyright Office, sous la direction de Perlmutter, a publié le 9 mai un rapport dans lequel il est indiqué que l'utilisation, par les entreprises technologiques, de vastes ensembles d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour entraîner des systèmes d'IA « qui produisent du contenu expressif en concurrence directe avec ces œuvres sur les marchés existants » pourrait ne pas être couverte par la législation américaine sur le droit d'auteur. [Associated Press](#) rappelle qu'en janvier le Copyright Office avait déjà souligné « le rôle central de la créativité humaine » dans la création d'une œuvre justifiant une protection.



L'Office enregistre chaque année environ un demi-million de demandes de dépôt, couvrant des millions de créations. « Lorsque cette créativité s'exprime par l'utilisation de systèmes d'IA, elle continue de bénéficier d'une protection », avait déclaré Perlmutter en janvier. « Étendre cette protection à des contenus dont les éléments expressifs sont générés par une machine reviendrait à affaiblir, plutôt qu'à renforcer, les objectifs constitutionnels du droit d'auteur ».

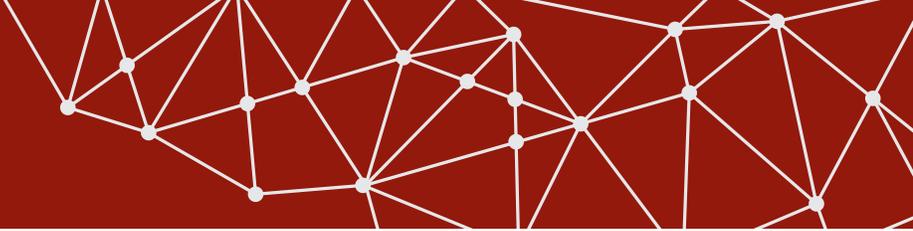
Des musiciens réclament une protection face à l'IA

Début mai, selon la [BBC](#), Coldplay, Dua Lipa, Sir Elton John, Sir Ian McKellen et Florence Welch figurent parmi une liste de personnalités appelant le Premier ministre Sir Starmer à réformer la législation sur le droit d'auteur afin de mieux protéger les artistes face à l'IA. Plus de 400 artistes, professionnels de la création et cadres de l'industrie culturelle ont signé [une lettre adressée au chef du gouvernement britannique](#), lui demandant de rendre obligatoire la transparence dans l'entraînement des systèmes d'IA, et de mettre en place un marché de licences entre développeurs d'IA et détenteurs de droits. La campagne est coordonnée par la [Creative Rights in AI Coalition](#) qui regroupe plusieurs organisations telles que la British Phonographic Industry, l'Association of Independent Music, la Music Publishers Association et le British Copyright Council.

artistes, professionnels de la création et cadres de l'industrie culturelle ont signé une lettre adressée au chef du gouvernement britannique, lui demandant de rendre obligatoire la transparence dans l'entraînement des systèmes d'IA, et de mettre en place un marché de licences entre développeurs d'IA et détenteurs de droits. La campagne est coordonnée par la [Creative Rights in AI Coalition](#) qui regroupe plusieurs organisations telles que la British Phonographic Industry, l'Association of Independent Music, la Music Publishers Association et le British Copyright Council.

Activités mondiales des plateformes en ligne

Selon les données publiées par Digital-I, la stratégie d'[Amazon](#) visant à faire passer sa base actuelle d'abonnés à Prime Video vers une formule avec publicité – plutôt que d'introduire une offre distincte à bas prix – a permis d'établir rapidement un marché publicitaire significatif. En conséquence, environ 88% des abonnés à Amazon [Prime Video](#) utilisent désormais la version avec publicité. Le forfait avec publicités de Prime Video atteint désormais plus de 130 millions de clients aux États-Unis, contre 115 millions l'année dernière. De plus, « 35% des abonnés à Disney+ accèdent au service via une formule financée par la publicité, contre 26% des abonnés à Netflix et 22% de ceux de Max. Ces données couvrent les marchés des États-Unis, du Canada, d'Amérique latine, de la région Asie-Pacifique et de l'Europe ».



D'après [The Hollywood Reporter](#), à l'occasion de son 20^e anniversaire, YouTube a annoncé qu'en mars 2025 plus de 20 milliards de vidéos avaient été mises en ligne depuis la création de la plateforme. YouTube précise que plus de 20 millions de vidéos sont téléchargées chaque jour, et qu'en 2024, les utilisateurs ont publié en moyenne plus de 100 millions de commentaires par jour sur les vidéos.

Selon [Music Business Worldwide](#), la plateforme française de diffusion de musique en continu Deezer a révélé qu'environ 18% de tous les morceaux mis en ligne sur sa plateforme sont entièrement générés par l'IA. [Deezer](#) indique que plus de 20 000 morceaux générés par l'IA sont livrés quotidiennement sur la plateforme. « Le contenu généré par l'IA continue d'envahir les plateformes comme Deezer, et rien n'indique que cette tendance ralentit. »

Comme le mentionne [ScreenDaily](#), [Netflix](#) a enregistré en 2024 une augmentation de près de 20% du visionnage de films dans la région Asie-Pacifique (APAC) par rapport à l'année précédente. Ces chiffres ont été présentés lors d'un événement organisé par la plateforme numérique à Tokyo le 21 avril. Minyoung Kim, vice-présidente du contenu pour la région APAC chez Netflix, a souligné que les films originaux de cette zone figuraient plus fréquemment que ceux de toute autre région dans le top 10 mondial hebdomadaire des films non-anglophones de la plateforme au cours de l'année écoulée. « Ces statistiques ont été partagées en parallèle d'une présentation du catalogue de films APAC à venir sur Netflix, incluant des titres en provenance du Japon, de la Corée du Sud, de l'Inde, de l'Indonésie et de la Thaïlande ».

Des lectures supplémentaires pour le rapport de mai :

- Why Trump's plans for tariffs on foreign films probably won't have a happy ending, [The Conversation](#), 7 mai 2025, [Lien](#).
- How do you put a tariff on movie? Here's what Trump's plan could mean for Australia, [The Conversation](#), 7 mai 2025, [Lien](#).

Sources indicatives

- Trump's movie tariff plot twist: what's a Hollywood move anyway, CNN Business, 14 mai 2025, [Lien](#).
- Trump's movie tariff threat puzzles Europe, Politico, 5 mai 2025, [Lien](#).
- Trump plans to impose 100% tariffs on foreign films to save 'dying' Hollywood, Le Monde, 5 mai 2025, [Lien](#).
- American Sniper: Trump threat on movie tariffs catches EU filmmakers off guard, Euractiv, 8 mai 2025, [Lien](#).
- European Union's latest draft AI code of practice renders copyright 'meaningless', rightholders warn, MusicBusiness Worldwide, 31 mars 2025, [Lien](#).
- Trump administration fires top copyright official days after firing Librarian of Congress, Associated Press, 12 mai 2025, [Lien](#).
- Netflix film viewing in Asia-Pacific up nearly 20% in 2024, ScreenDaily, 21 avril 2025, [Lien](#).
- On YouTube's 20th Anniversary, the Platform says over 20 billion videos have been uploaded, The Hollywood Reporter, 23 avril 2025, [Lien](#).

DIRECTION

Gilbert Gagné, chercheur au CEIM et directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

RÉDACTION

Antonios Vlassis, maître de conférences et chercheur, Center for International Relations Studies (CEFIR)-Université de Liège, membre au CEIM.

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est, Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560, Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA. Téléphone : 514 987-3000, poste 3910 / Courriel : ceim@uqam.ca / Site web : www.ceim.uqam.ca

Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC)

33 rue Milton, bureau 500, Montréal (Québec), H2X 1V1, CANADA. Téléphone : 514 277-27666 / Courriel : coalition@cdc-ccd.org / Site web : www.ficdc.org

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette note analytique demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.

